PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2025

Etaient présents :
Laurent TORGUE, Danielle SERILLON, Monique LEPINE, Pascal BORGNE, Florence RAVINET, Pierre – Yves BOUDIN, Catherine CONSTANTIN, Catherine CLEMENT, Alex AGERON, Fernando Do NASCIMENTO, Pierre BARJON, Benoit CHAUMARD
Absents ayant donné pouvoir : Frédéric BOISSONNET a donné pouvoir à Pierre Yves BOUDIN, Virginie LIVET a donné pouvoir Danielle SERILLON,
Absents : Eddy DELABEYE
Le quorum étant atteint monsieur le maire ouvre la séance.
2/ Pascal BORGNE est désigné secrétaire de séance.
3/ Monsieur le maire soumet ensuite le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2024 à l'approbation du conseil municipal. - Le procès-verbal n'appelle aucune remarque ni observation et est voté à l'unanimité –
Monsieur le maire propose de rajouter à l'ordre du jour un point finance et une délibération pour l'autoriser à engager des dépenses avant le vote du budget 2025-

AFFAIRES GENERALES- FINANCES

FINANCES :

D/2025/01 AUTORISATION AU MAIRE A ENGAGER , LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Monsieur le maire expose à l'assemblée que lorsque que le budget primitif n'est pas voté au 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L1612-1 du Code Général des collectivités territoriales précise : « ..en outre , jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget , avant cette date , l'exécutif de la collectivité territoriale peut , sur autorisation de l'organe délibérant, , engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement , dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».
L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits »

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 :

	Crédits votés au BP 2024 + RAR + DM	25 % des dépenses d'investissement
D20	2914.00	729.00
D204	7192.00	1798.00
D21	332 677.56	83169.39
D23	35 900.00	8975.00
	TOTAL	94 671.00

Monsieur le maire propose à l'assemblée, avant l'adoption du budget primitif 2025, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 94 671.00 € répartis comme suit :

Chapitre – compte	Nature de la dépense	Montant
21- cpt 21321	Réfection totale et mise aux normes d'un appartement Cités Florales	10 000.00
21 -cpt 2188	Matériel autolaveuse	2 470.00
21- cpt 21321	Réhabilitation thermique cites Bellerives	82 200.00
	Total	94 670.00

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité des présents :
AUTORISE le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants et avec affectations décrites ci-dessus
PRECISE que les crédits effectivement mis en œuvre seront repris obligatoirement au budget primitif 2025 aux chapitre et articles concernés.

TRAVAUX, ETUDES DE PROJETS, VOIRIE, URBANISME, LOGEMENTS COMMUNAUX

1/ TRAVAUX

- **Cités Bellerives : Réhabilitation thermique**

D/2025/02 : attribution du marché

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que suite à une première consultation abandonnée pour manque de concurrence, un nouvel appel d'offres selon la procédure adaptée a été relancé pour la réhabilitation thermique des cités Bellerives le 18 décembre 2024. Monsieur le maire rappelle que le marché était constitué d'un lot unique « Façades, ITE, zinguerie, VRD, menuiseries extérieures, porte de garage, volets alu, serrurerie » -
Monsieur le maire explique que la date de reception des offres était fixée au 8 janvier 2025 12 h 00 et que 3 dossiers ont été déposés avec les propositions suivantes :

	Offre de base	Travaux préparatoires	Menuiserie pvc	Total ht
SUD EST FACADES	253 000,00	3.165,00	6.970,00	**263.135.00**
SARL ENF	254.254,30	9.494,00	15.300,00	**279.049,30**
SARL FACADES ARDECHOISES	325.336,69	4.051,20	10.612,08	**373.361,97**

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 janvier 2025 et à l'appui de l'analyse réalisée par le maitre d'œuvre a proposé de retenir l'entreprise Sud Est Façade classée N°1 au regard des critères émis dans le règlement de consultation –
Monsieur le maire demande à son conseil de délibérer pour l'attribution du marché :
Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et délibéré à l'unanimité des présents :
DECIDE d'attribuer le marché pour la réhabilitation thermique des cités Bellerives à l'entreprise Sud Est Façade pour l'offre de base pour 253 000 € HT et les travaux préparatoires pour 3 165.00 € HT soit un montant total de **256 165 € HT**
AUTORISE monsieur le maire à signer tout acte ou document se rapportant à ce marché.

Remarque de Catherine Clément qui note d'importantes différences de prix sur les propositions 1et 2 par rapport à la 3ème.
Monsieur le maire explique que parfois certaines entreprises répondent sans conviction à des marchés sur une proposition d'offre de prix démesurée.

Monsieur le maire rappelle que le montant prévisionnel des travaux HT (honoraires compris) est estimé à 268 502 € HT, des demandes de financement ont été sollicitées auprès de l'Etat à hauteur

de 77 818 €, du département pour 70 000 €, pour 52 000 € auprès la CC Annonay Rhône Agglo et 15 000 € auprès du SDE 07.

Monsieur le maire donne lecture du rétroplanning des travaux :

Janvier	Attribution marché
	Acte d'engagement
Février	Réunion avec locataires
	Réunion avec entreprise
Mars	Préparation chantier
	Démarrage des travaux
Juillet	Réception chantier

2/ **Réhabilitation d'un Local commercial « ex Bateau d'Emile » en boucherie rue Seyve Buisset**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation du local commercial « ex Bateau d'Emile » où sera installée une boucherie -
Il présente le plan de financement prévisionnel des travaux pris en charge par la commune soit 133 520 € + honoraires 22 634 € et par le preneur 20 500 € soit un coût global de 176 654 € HT.
Il explique que la maitrise d'œuvre travaille sur le DCE (dossier de consultation des entreprises) afin de pourvoir lancer l'appel d'offres et livrer le local pour le mois de juillet

D/2025/03 : Mission SPS

Monsieur le maire explique la nécessité de confier à un bureau d'étude spécialisé une mission de coordination sécurité et protection de la santé - En effet « lorsque que plusieurs entreprises sont appelées à intervenir dans des opérations de bâtiment ou de génie civil, la mise en place d'un coordonnateur de sécurité est rendue obligatoire ».
Monsieur le maire explique que 2 bureaux ont été consultés pur cette mission et propose de retenir le moins disant :
-ATEC bvf pour un montant HT de 1740,00 € HT soit 2088.00 € TTC
Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des présents : **VALIDE** la proposition d'ATEC bvf pour un montant de 1740.00 € HT soit 2088.00 € TTC ; **AUTORISE** le maire à signer la proposition présentée.

D/2024/04 : Contrat de Maitrise d'Œuvre

Monsieur le maire explique que pour mener à bien ces travaux, les bureaux d'études EAD Searl et 3 D ingénierie ont été sollicités pour une mission de maitrise d'œuvre. Monsieur le maire donne lecture des conditions de rémunération de cette mission calculée sur un montant prévisionnel de travaux de 154 202 € HT :

Eléments		%	Total	EAD	3D	APITHERM
Avant projet sommaire	APS	10%	1 663,40	831,70	831,70 €	
Avantt projet définitif	APD	15%	2 495,10	747,55	747,55 €	1000,00
Dossier Permis de construire	PC	10%	1 663,40	831,70	831,70 €	
Etudes de Projet	PRO	17%	2 827,78	413,89	413,89 €	2000,00
Assistance passation des CT	ACT	8%	1 330,72	501,96	501,96 €	326,80
Examen de conformité	VISA	10%	1 663,40	831,70	831,70 €	
Direction de l'exécution des CT	DET	25%	4 158,50	2 079,25	2 079,25 €	
Assistance au opérations de réception	AOR	5%	831,70	415,85	415,85 €	
TOTAL HT			**16 634,00**	**6 653,60**	**6 653,60**	**3326,80**
TVA 20 %			**3 326,80**	**1 330,72**	**1 330,72**	**665,36**
TOTAL TTC			**19 960,80**	**7 984,32**	**7 984,32**	**3992,16**

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité des présents : **VALIDE** la proposition présentée par le maire pour un montant de 19 960.80 TTC- **AUTORISE** le maire à signer le contrat de maitrise d'œuvre à intervenir entre la commune de SERRIERES et les bureaux d'études.

Monsieur le maire présente ensuite les plans « avant/ après » du réaménagement des locaux.
Ceux-ci ont été validés par les preneurs.

D/2024/05 : Demande de subvention

Monsieur le maire rappelle que le montant des travaux HT a été estimé à 133 520 € auquel il faut ajouter divers frais d'honoraires pour 22 634 € soit un total de 156 154 € HT.
Monsieur le maire propose à l'assemblée de solliciter auprès de divers financeurs, des subventions pour permettre la réalisation de ce projet :
Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des présents :
Approuve le projet de réhabilitation du local commercial rue Seyve Buisset dont le coût est estimé à 156 154 € HT
AUTORISE le maire a déposé à déposer des dossiers demandes de subvention à :
- La Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre « aménager un premier ou dernier commerce »
- La CC Annonay Rhône Agglo dans le cadre du fonds de solidarité aux communes et du DIAC

D/2025/06 : Loyer et conditions de paiement

Monsieur le maire explique que le local une fois réhabilité sera mis en location.
Monsieur le maire propose de définir le montant du loyer qui sera demandé au futur locataire ainsi que les conditions de paiement –
Monsieur le maire suggère à l'assemblée, comme il a été accordé pour les commerces du quai sud, d'accorder une remise partielle des premiers loyers durant 6 mois ceci pour accompagner financièrement le futur locataire dans son activité ;
Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et avoir délibéré à l'unanimité des présents :
FIXE le montant annuel du loyer à 9 600 € HT soit 800 € HT par mois
DECIDE d'accorder 6 mois de ½ loyer à compter du jour de l'ouverture au public-

Pour terminer sur ce sujet monsieur le maire donne lecture du retro planning des travaux-

	Rétro planning
Janvier	DP travaux
Février	DCE
	Appel d'offres
Mars	Travaux
Juillet	Livraison des locaux
	Ouverture au public

- **Travaux assainissement : travaux bassin d'orage :**

Monsieur Pierre-Yves Boudin fait le point sur l'avancement des travaux :
L'Entreprise spécialisée KELLER FONDATIONS qui a procédé au forage de 60 pieux pour créer un bassin d'un diamètre de 11,50 m et de 9.10 m de profondeur ; Cet ouvrage a nécessité 450 m3 de béton ; Il rappelle également que ce bassin d'orage est destiné à collecter les eaux pluviales pour les décanter avant leur transfert vers la STEP.
Le 6 février prochain une visite du chantier est prévue avec les techniciens et professionnels, ensuite une visite ouverte à tous sera organisée un vendredi matin, la date reste à définir.

3/ travaux divers

Pierre Yves Boudin lecture des travaux en cours ou à venir :

- Réfection globale de 2 appartements aux cités florales par les Ets Valverbat devis estimatifs de 9 728, 40 € + remise aux norme électrique obligatoire (coupure de proximité) 199 .23 € pour le premier et 14 242.80 € pour le second.
- Locaux gendarmerie : devis de l'entreprise Tranchant pour le remplacement complet de l'automatisme du portail qui été forcé : 2 093.88 €
- Chauffage mairie : intervention de l'entreprise Grange pour le changement de 2 cartes électroniques, pour finalement procéder au remplacement du compresseur HS dû à une surtension pour un montant de 10 027.20 €. Une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assurance –
- Dépose des illuminations par l'entreprise MV Paysage pour 480 € ;
- Achat d'une autolaveuse pour le nettoyage de salle polyvalente : 2 533 €
- A la demande de la commune Enedis a procédé à la baisse de puissance dans les locaux de la mairie- Le contrat établi sur la base de 72 kWa est passé à 36 kWa ceci permettra de faire des économies.

D2025/ 07 : Projet d'acquisition de la parcelle AE 59

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la proposition de Mme Brigitte Gouteron qui donnait à la commune la possibilité d'acquérir une parcelle de terrain lui appartenant cadastrée AE 59 pour une surface de 273 m² située à côté de l'aire de camping-car, et desservie par un sentier.
Monsieur le maire informe l'assemblée que la vendeuse a fixé le prix de vente à 1500 €. Monsieur le maire demande à son conseil de délibérer sur l'utilité d'acquérir ce terrain et de valider le prix demandé :

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et avoir délibéré à l'unanimité des présents :
DONNE un accord de principe sur l'acquisition de la parcelle AE 59 pour un montant proposé au prix de 1500 Euros :
MANDATE un adjoint pour négocier le prix à la baisse.

COMMUNAUTE DE COMMUNES ANNONAY RHONE AGGLO

D/2025/08 : TRAVAUX 2025 – Demande de fonds de concours dans le cadre du fonds de solidarité aux communes :

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de son pacte financier et fiscal, la communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo a mis en place un fonds de solidarité au bénéfice de ses communes membres pour une durée de 6 ans à compter de 2021, afin de soutenir les projets d'investissement s'inscrivant dans le projet de territoire ou concourant à l'amélioration du cadre de vie des habitants. Une enveloppe financière est ouverte chaque année.
Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que l'enveloppe attribuée à la commune de SERRIERES est de 162 000 €.
Monsieur le maire rappelle également qu'aucune demande de fonds a été sollicité jusqu'alors et propose d'utiliser ce montant dans sa totalité et le repartir sur 5 projets :

- Rénovation thermique des cités Bellerives
- Rénovation thermique de l'école publique
- Réhabilitation d'un local commercial rue Seyve Buisset
- Aménagement et reprofilage du bas port
- Rénovation de 2 appartements aux cités florales

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et avoir délibéré à l'unanimité des présents :

APPROUVE la demande de fonds de concours 2025 pour les projets ci-dessous :

- Rénovation thermique des cités Bellerives
- Rénovation thermique de l'école publique
- Réhabilitation d'un local commercial rue Seyve Buisset
- Aménagement et reprofilage du bas port
- Rénovation de 2 appartements aux cités florales

SOLLICITE le fonds de concours 2025 dans le cadre du fonds de solidarité aux communes à hauteur de 162 000 € et dans la limite du reste à charge pour la commune
AUTORISE monsieur le maire à déposer l'ensemble des dossiers et prendre toutes mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRES SOCIALES, AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES, JEUNESSE, PETITE ENFANCE

D/2025/09 : Ecole publique – Amicale laïque - subvention exceptionnelle classe découverte -

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la demande de la directrice l'école publique concernant une aide financière de la commune pour permettre aux élèves de l'école de partir en classe

découverte – Un accord de principe avait été donné en séance du 25 septembre dernier dans l'attente d'informations supplémentaires.
La demande concerne 29 enfants qui participeront à un séjour à Super Besse « Centre Paul Léger » sur le thème « volcans et traditions » du 1er au 3 avril 2025 soit 2 nuitées —
Monsieur le maire donne lecture du budget prévisionnel qui s'élève à 9316 € (coût du séjour + transport). Ce séjour sera financé par les parents, l'amicale laïque et le conseil départemental, lequel a d'ores et déjà réglé sa participation à hauteur de 448 € à la commune qui devra la reverser à l'école via l'amicale laïque.
Ceci exposé monsieur le maire demande à son conseil de délibéré :
Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et avoir délibéré par à l'unanimité des présents :
APPROUVE la participation financière de la commune pour la classe de découverte à hauteur de 11 €/élève/nuitée soit pour 29 élèves la somme totale de 638 € versée sous forme de subvention exceptionnelle à l'amicale laïque.
AUTORISE la restitution de la subvention départementale de 448 € au profit de l'amicale laïque.
DIT QUE ces subventions seront inscrites au budget primitif 2025 de la commune.

SIEJ : Monique Lépine rappelle la réunion organisée par le siej et destinée aux parents d'ados. Pour information personne ne s'est présenté à cette réunion.

COMMUNICATION, CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME

Il reste encore quelques modifications à apporter au panneau d'informations de l'aire de camping-avant son installation.
Le nouveau site internet fonctionne bien les associations seront contactées afin de modifier le contenu de leur rubrique si elles le souhaitent.
Salon du livres 2025 : il est fixé au 8 mars avec la même organisation que l'année précédente.
24 auteurs inscrits à ce jour.

CITOYENNETE -VIE ASSOCIATIVE - SPORT- FESTIVITES

ARDECHIO aigue rugby :

Alex Ageron rappelle que la manifestation « Aigue Rugby » aura lieu les 4/5/6 juillet prochain – Cet événement est organisé par l'association « Ardéchio Aigue Rugby » au bassin de joutes – il s'agit d'une variante du rugby ou les joueurs évoluent sur une plateforme flottante qui sera installée dans le bassin de joutes, le but étant de marquer des essais en plongeant dans l'eau; une partie les bénéfices iront aux écoles de rugby locales (St Rambert / Rhodia/ Annonay rugby)- L'organisation reste encore à être affinée.

D/2025/10 : Renouvellement du partenariat avec l'association « La clé des Chats »

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le partenariat signé en 2024 avec l'association de Peaugres « La clé des chats » ceci afin de réduire la présence de nombreux chats errants sur la commune.
Monsieur le maire rappelle que le partenariat proposé consiste à procéder à des campagnes de capture, d''identification et stérilisation des chats errants -
L'association prend à sa charge 10 euros sur les frais de stérilisation pour un nombre de 10 chats (mâle ou femelle) par an.
Ceci exposé, monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le projet de partenariat à intervenir entre la commune et l'association :

VALIDE le renouvellement du partenariat avec l'association « La Clé des Chats » pour l'année 2025.
AUTORISE le maire à signer la convention à intervenir entre la commune et l'association « la clé des chats »

Avant de lever la séance Monsieur le maire donne lecture d'un courrier du collectif CUTPSA (collectif des usagers des transports publics sud Ardèche) qui souhaite organiser une journée « train en fête » - l'objectif est de sensibiliser les élus au projet de réouverture aux trains de voyageurs de la rive droite du Rhône. Lors de cette journée 3 autorails circuleront avec des arrêts festifs dans une quinzaine de gare de divers départements de la rives droite – La date du 16 novembre a été avancée - Les organisateurs souhaitent que la commune s'associe à cette manifestation et sollicitent une subvention exceptionnelle – Monique Lépine est chargée de prendre contact avec le collectif.

La séance est levée à 20 H 15

Le maire

Le secrétaire